



Procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 19 mai à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni en mairie, il délibère ce jour, sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA.

Etaient présents : M. Laurent VIOLA, Président / Mme Nadine NAHAS, Vice-Présidente / M. Yves BLANCHARD / Mme Gwenaëlle BRAULT / M. Laurent DAIME / Mme Véronique TETEFORT / Mme Sylvie POYE / M. Alain GUYOT / Mme Marie Ange POTIER / Mme Liliane BLANCHARD / Mme Elwidge BROCHET / Mme Magalie KAKOZI

Etaient absents excusés : Mme Elisabeth COUDERT

Secrétaire de séance : Mme Céline OGER

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Monsieur VIOLA, Président du CCAS présente l'ordre du jour et procède à l'installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social.

1/ Installation du Conseil d'Administration

Dans un premier temps, le Président demande à l'assemblée de se présenter individuellement. Les membres élus sont : Mme Nadine NAHAS, M. Yves BLANCHARD, Mme Gwenaëlle BRAULT, M. Laurent DAIME, Mme Véronique TETEFORT et Mme Sylvie POYÉ.

Les membres nommés sont :

M. Alain GUYOT : au titre des participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » dans la commune.

Mme Marie Ange POTIER en qualité de représentante d'association œuvrant dans le domaine caritatif.

Mme Elisabeth COUDERT en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités de la ville dans le cadre de monalisa (Commission du Conseil Départemental).

Mme Liliane BLANCHARD en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités de la ville (Rayon de soleil).

Mme Elwidge BROCHET en qualité de représentante du domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Mme Magalie KAKOZI en qualité de représentante des familles d'élèves.

Le Président déclare le conseil d'administration du CCAS installé.

2/ Élection d'un(e) Vice-président(e)

M. VIOLA rappelle que l'élection va se réaliser à bulletin secret.

M. le Président demande s'il y a des candidats ?

Mme Nadine NAHAS se porte candidate.

Elle est élue à l'unanimité Vice-présidente du CCAS.

3/ Élection d'un(e) Vice-président(e) délégué(e)

M. VIOLA rappelle que l'élection va se réaliser à bulletin secret.

M. le Président demande s'il y a des candidats ?

M. Laurent DAIME se porte candidat.

Il est élu à l'unanimité Vice-président délégué du CCAS.

4/ Approbation du PV du CA du 11 mars 2026

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

5/ Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS

Mme NAHAS rappelle que selon l'article L.123-19 du Code de l'Action Social et des Familles, le Conseil d'administration du CCAS doit obligatoirement avoir un règlement intérieur, afin d'organiser son fonctionnement interne.

Elle précise que ce dernier développe les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration afin de garantir la transparence et la bonne administration de l'établissement. Elle indique qu'il doit être approuvé par les administrateurs.

Les administrateurs du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité le règlement intérieur présenté.

6/ Création et installation de la Commission Permanente

Mme NAHAS indique que la commission permanente offre la possibilité d'attribuer des secours alimentaires ou financiers dans la limite du barème et d'une enveloppe financière de 350 €.

Cette instance se déroule le 1^{er} mercredi de chaque mois soit en réunion physique, s'il est présenté plus de 5 dossiers, soit à défaut, en version numérique.

Le responsable de cette Commission Permanente rend compte, lors du Conseil d'Administration suivant, des aides attribuées. La vice-présidente du CCAS est de fait membre de la commission.

Afin de composer cette commission, Mme NAHAS fait appel à candidature pour 5 personnes.

Mme Sylvie POYÉ, Mme Liliane BLANCHARD, Mme Elisabeth COUDERT, Mme Elwidge BROCHET et Mme Marie-Ange POTIER se portent candidates.

Les administrateurs du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité la création de la Commission Permanente et sa composition.

7/ Création et installation de la Commission d'Attribution de Logements (CAL)

Mme NAHAS indique que lors d'une libération de logement, les bailleurs nous en informe même si nous ne sommes pas réservataires et nous permettent de proposer des candidats. Elle précise qu'il faut être très réactifs dans les jours qui suivent pour proposer trois dossiers. La vice-présidente du CCAS est de fait membre de la commission.

Afin de composer cette commission, Mme NAHAS fait appel à candidature pour 4 personnes. M. Laurent DAIME, M. Yves BLANCHARD, M. Alain GUYOT et Mme Magalie KAKOZI se portent candidats.

Les administrateurs du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité la création de la Commission d'attribution de Logements et sa composition.

8/ Désignation des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Mme NAHAS indique que le CVS aborde tous les sujets en lien avec la vie de la résidence autonomie mais aussi sur les documents administratifs de l'établissement. Elle précise qu'actuellement le CVS, qui se réunit 3 fois par an, se compose de 3 représentants de résidents et d'une représentante des familles. Ainsi conformément à la réglementation Mme NAHAS fait appel à candidature de 2 personnes.

Mme Véronique TÉTEFORT et Mme Gwenaëlle BRAULT se portent candidates.

Les administrateurs du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité la composition du Conseil de la Vie Sociale.

ACTION SOCIALE

1) Commission permanente :

Commission permanente : pas de commission

2) Etude des dossiers de demandes d'aide :

- 1^{er} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 77 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-2^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 55 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-3^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 55 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-4^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 55 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-5^{ème} dossier : refus à la majorité (11 voix contre et 2 absentions) pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 55 €.

-6^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 55 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-7^{ème} dossier : acceptation à la majorité (8 voix pour une attribution de deux mois et 5 voix pour une attribution de 3 mois) pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 67 € pour une durée de 2 mois (mai et juin 2026).

-8^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 55 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-9^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 55 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-10^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 67 € pour une durée de 3 mois (mai, juin et juillet 2026).

-11^{ème} dossier : acceptation à la majorité (11 voix pour 1 mois, 1 voix pour 2 mois et 1 voix contre) pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 108 € pour une durée d'un mois (mai 2026) et refus à l'unanimité de l'attribution d'une aide financière pour le paiement d'une facture de régularisation d'énergie.

-12^{ème} dossier : aide à la naissance accordée à l'unanimité

-13^{ème} dossier : aide à la naissance accordée à l'unanimité

RESIDENCE AUTONOMIE

Candidature à l'appel à projet national du plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie.

Dans le cadre d'un financement par la Carsat pour des projets en faveur de l'amélioration des résidences autonomies, il est indispensable que les membres du conseil d'administration délibèrent sur la nature du projet et sur le montant des travaux et du mobilier.

En l'espèce le projet prévoit le changement des sanitaires des logements de la résidence du Parc, au profit de sanitaires adaptés PMR. Le montant des travaux est de 19 957.49€ TTC

Les administrateurs du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité le projet de candidature à l'appel à projet national du plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'Administration et lève la séance à 22h00.

Le Maire,
Président du CCAS

Laurent VIOLA



